

CONDITIONS DE PARTICIPATION DES NON LICENCIÉS AUX ÉPREUVES QUI LEUR SONT OUVERTES

Disciplines	Epreuves concernées	Carte à la journée (2)	Licence Accueil (2)	Contrat assurance PO (2)
Cyclo-Cross	Epreuves du calendrier régional, quelle que soit la catégorie (épreuve ordinaire et épreuve à l'américaine, sauf les Championnats)	Oui (1)		
BMX	Epreuves promotionnelles uniquement	Oui (3)	Oui (3)	Oui
Route	Epreuves Jeunes jusqu'à Cadet	Oui (1)	Oui (1)	
	Epreuves Masters individuelles ou par équipes, sauf les Championnats	Oui (1)		
	Epreuves départementales	Oui (1)		
	Epreuves régionales Dames (conf. BE 16/12/11) (dans le cadre de conventions régionales inter fédérations)	Oui (1)		
	Epreuves de masse : ▶ Cyclosporives ▶ Tests et montées chronométrés ▶ Epreuves par handicap ▶ Epreuves d'endurance (24h, 6h,...) ▶ Gentlemen	Oui (3)	Oui (3)	Oui (4)
	Randosportives	Oui (3)	Oui (3)	Oui
VTT	Randos et manifestations à caractère non compétitif, pratique individuelle et familiale	Oui (3)	Oui (3)	Oui
	Epreuves de compétitions du calendrier régional et national y compris les épreuves de masse à caractère compétitif	Oui (3)	Oui (3)	Oui (4)
Piste	Epreuves à caractère promotionnel du calendrier régional	Oui (1)	Oui (1)	

(1) Titre de participation **obligatoire** (carte à la journée ou licence accueil) avec certificat médical de non contre indication à la pratique du sport cycliste ou présentation d'une licence de l'année en cours délivrée par une fédération affiliée (UFOLEP ou FSGT) attestant de la délivrance de ce même certificat

(2) Voir informations dans le tableau ci-dessous

(3) Titre de participation **non obligatoire** mais ne peut être délivré qu'avec le certificat médical

(4) Certificat médical de non contre indication à la pratique du sport cycliste **obligatoire** ou présentation d'une licence de l'année en cours délivrée par une fédération affiliée (UFOLEP ou FSGT) attestant de la délivrance de ce même certificat

INFORMATIONS SUR LES COUVERTURES D'ASSURANCES DES NON LICENCIÉS

Assurance Responsabilité Civile

Couverture automatiquement assurée du fait que l'épreuve est organisée par une association affiliée à la FFC, dès lors que le Comité Régional (ou le Siège Fédéral) a dûment délivré l'attestation d'assurance RC Organisateur correspondante

Assurance Individuelle Accident

Carte à la journée	Coût 8 Euros Le participant concerné (à partir de 4 ans) est assuré pour la journée au même titre qu'un licencié FFC. Le prix d'une licence annuelle de la même année peut être réduit jusqu'à la valeur de 2 cartes à la journée.		
Licence accueil	Coût 15 Euros Cette licence réservée exclusivement aux jeunes de 16 ans et moins est valable 1 mois à compter de la date de délivrance. Sur présentation d'une licence accueil, réduction de 15 Euros sur le prix d'une licence annuelle de la même année.		
Contrat assurance Pratique Occasionnelle	Contrat souscrit pour la journée par l'organisateur auprès de l'assureur fédéral		
	Participants couverts	Cotisations Option 1 (*)	Cotisation Option 2 (*)
	- 20 premiers - de 21 à 50 - au-delà de 51	85,00 € 2,95 € par participant 1,70 € par participant	62,00 € 2,15 € par participant 1,22 € par participant
	(*) sous réserve de modifications de tarifs par l'assureur fédéral et hors garanties complémentaires		
Refus de la couverture assurance individuelle accident	Signature par le participant d'un document attestant de son refus de souscrire à la carte à la journée ou à la licence accueil, lorsque cette souscription n'est pas obligatoire pour participer à l'épreuve , et reconnaissant avoir été pleinement informé que, du fait de son refus, il ne bénéficierait que de l'assurance Responsabilité Civile au titre des dommages causés à des tiers et d'aucune couverture Individuelle Accident.		

NOTA : Quelle que soit la formule choisie, si l'épreuve se déroule sur plusieurs jours, y compris pour les épreuves intégrant un entraînement officiel (ex : les épreuves de VTT descente avec entraînements à J et compétition à J+1), il convient de prendre une assurance pour chaque journée.